

CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 mai 2020 - 20 heures 00

Lieu de réunion : Salle Polyvalente - sans public

Présents : tous les membres sont présents

Mot d'accueil du Maire sortant

Il a fait l'appel et déclaré les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Il a passé ensuite la présidence de la séance au doyen d'âge.

Le doyen d'âge

Remerciements à Jean Pierre LEITA

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

La Condition du quorum est remplie

Désignation d'un secrétaire de séance :

Jean-Pierre TEILLARD

Désignation de deux assesseurs :

- Paulette MILTON

- Jean-Yves DURNERIN

Election du Maire

Le doyen d'âge invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT (code général des collectivités territoriales) le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nombre de suffrages obtenus : 15

Mr Jean-François TERRIER est proclamé Maire et est immédiatement installé.

1 tour de scrutin

Le maire élu prend la parole

Il remercie le maire et les précédents membres du conseil

Il rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal

Il propose la détermination du nombre d'adjoints.

Minimum 1 maxi 30 % des membres du conseil municipal (arrondi à l'inférieur) soit pour notre commune de 1 à 4.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de deux adjoints.

Fixation du nombre des adjoints

Le Conseil décide de fixer à 4 le nombre d'adjoints

Elections des adjoints

Dans les communes de moins de 1.000habitants, les adjoints sont élus un par un, selon les mêmes modalités que le Maire, à la majorité absolue et trois tours de scrutins.

Aucune déclaration de candidature n'est obligatoire.

Election du 1^{er} adjoint **Jean-Pierre PARTHIOT**

Election au 1^{er} tour

Election du 2^{ème} adjoint **Nicolas LEMEUNIER**

Election au 3^{ème} tour

Election du 3^{ème} adjoint **Laure ESTOURNET**

Election au 1^{er} tour

Election du 4^{ème} adjoint **Nathalie PHILIPPE**

Election au 1^{er} tour

Charte de l'élu local

La charte de l'élu local est lue par le Maire nouvellement élu.

Tableau du Conseil Municipal

Prennent rang après le maire, les adjoints par ordre de nomination puis les conseillers municipaux. Ces derniers figurent en fonction de l'ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement général, du nombre de suffrages obtenus pour ceux élus le même jour ou en cas d'égalité de voix par priorité d'âge.

Tous les conseillers ayant été élus au 1^{er} tour, il n'y a pas d'ancienneté d'élection.

Tableau affiché le 26 mai 2020.

Conseillers Communautaires

Un conseiller communautaire est un élu de la commune qui représente celle-ci au sein de la COR (Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien) située à Tarare.

Les nouveaux statuts de la COR (arrêté préfectoral N° 69-2020-01-10-013 du 10 janvier 2020) prévoient 1 conseiller communautaire pour la commune de Saint-Vincent-de-Reins. Ce conseiller doit avoir un suppléant en cas d'absence.

Les conseillers communautaires des communes de moins de 1.000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

Titulaire : **Jean-François TERRIER**

Suppléant : **Jean-Pierre PARTHIOT**

Mise en place des commissions communales

C.C.A.S. - Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est une instance municipale paritaire qui gère un budget consacré à l'action sociale.

Il est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1.500 habitants. Pour notre commune il est facultatif.

Le Conseil d'administration est présidé par le Maire. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Conseil d'administration comprend en nombre égal des élus et des membres nommés.

Membres du Conseil Municipal :

- Pierre CASSEVILLE
- Paulette MILTON
- Jean-Pierre TEILLARD

Membres nommés :

- Marius AULAS
- Monique FINO
- Céline BALDO

Election d'un vice-président en cas d'absence du maire : Jean-Pierre TEILLARD

Commission communale obligatoire

Il s'agit de la commission d'appel d'offres permanente (CAO).

Elle est composée du Maire et le conseil municipal doit procéder à l'élection de 3 de ses membres pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres en tant que titulaires ainsi que 3 membres qui y siégeront en tant que suppléants.

Le maire, président de droit de la commission d'appel d'offres, désigne lui-même son représentant.

Titulaire : Jean Pierre PARTHIOT - Laure ESTOURNET - Nicolas COUTURIER

Suppléant : Laurent NONY - Emilie GUILLAUME - Jean Yves DURNERIN

Suppléant du Président : Rémi CATHELAND

Autres commissions

Le nombre des commissions est librement fixé par le conseil municipal.

Celui-ci doit préciser, pour chaque commission créée, son rôle, sa durée et le nombre de ses membres. Ce nombre est en principe librement fixé par le conseil municipal.

Le rôle des commissions se limite strictement à instruire des affaires soumises au conseil municipal, c'est-à-dire que leur mission se borne à un travail d'étude et de préparation des affaires sur lesquelles le conseil municipal sera appelé à statuer.

Le maire est président de droit de toute commission.

Commissions

Bâtiments : TERRIER Jean-François - PARTHIOT Jean-Pierre - ESTOURNET Laure - COUTURIER Nicolas

Finances : TERRIER Jean-François - PARTHIOT Jean-Pierre - LEMEUNIER Nicolas - ESTOURNET Laure - PHILIPPE Nathalie

Assainissement - voirie : TERRIER Jean-François - PARTHIOT Jean- Pierre - COUTURIER Nicolas - DURNERIN Jean-Yves - MILTON Paulette -TEILLARD Jean-Pierre

Fêtes - Sociétés - Associations - Sports : TERRIER Jean-François - PHILIPPE Nathalie - NONY Laurent - GUILLAUME Emilie - CATHELAND Rémi - DE SOUSA Solange - HUYGHE Quentin

Fleurissement - Environnement : TERRIER Jean-François - LEMEUNIER Nicolas - ESTOURNET Laure - CASSEVILLE Pierre - MILTON Paulette - TEILLARD Jean-Pierre

Bulletin municipal : TERRIER Jean-François - PARTHIOT Jean-Pierre - PHILIPPE Nathalie - GUILLAUME Emilie - CASSEVILLE Pierre - HUYGHE Quentin

Economie - Artisanat - Industrie : TERRIER Jean-François - PARTHIOT Jean-Pierre - CATHELAND Rémi - DE SOUSA Solange

Commission agriculture : TERRIER Jean-François - Nathalie PHILIPPE - Nicolas COUTURIER - Solange DE SOUSA

Commission culture histoire patrimoine : TERRIER Jean-François - Nicolas LEMEUNIER - Laure ESTOURNET - Laurent NONY - Emilie GUILLAUME - Jean-Pierre TEILLARD

Election des délégués

Pour le syndicat Electricité (SYDER), le syndicat des eaux (Rhône Loire Nord) : élection au scrutin secret à la majorité absolue. Au 3^{ème} tour majorité relative et à égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Syndicat électricité : 1 titulaire et 1 suppléant
Titulaire Jean Yves DURNERIN - Suppléant Laurent NONY

Syndicat des eaux - Rhône Loire Nord : 1 titulaire et 1 suppléant
Titulaire Nicolas COUTURIER - Suppléant Rémi CATHELAND

- - - - -

Mémorial de Thel : 2 titulaires - 2 suppléants
Titulaire Nathalie PHILIPPE - Jean Pierre TEILLARD
Suppléant Nicolas LEMEUNIER - Jean-Yves DURNERIN

Passerelle Amplepuis : 1 titulaire - 1 suppléant

Titulaire Jean Pierre PARTHIOT
Suppléant : Laure ESTOURNET

Câble : 1 délégué

Quentin HUYGHE

CALYPSO : Titulaire : Emilie GUILLAUME - Suppléant : Pierre CASSEVILLE

Responsables

Pompiers : Rémi CATHELAND

Ecole : Solange DE SOUSA - Paulette MILTON

Centre de Loisirs (Intergônes) : Emilie GUILLAUME - Pierre CASSEVILLE - Quentin HUYGHE

Salles communales : Jean Pierre TEILLARD - Paulette MILTON

Liste électorale

La commission de contrôle est composée de trois membres : Jean-Pierre PARTHIOT

Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Un délégué de l'administration désigné par le préfet : aujourd'hui Madame Andrée CHABERT.

Un délégué choisi par le président du Tribunal de grande instance : aujourd'hui Madame Martine MERCIER.

Conseil municipal des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes était dirigé par Françoise et Monique.

A pérenniser - Françoise veut bien aider pour le relais

Emilie GUILLAUME - Pierre CASSEVILLE - Quentin HUYGHE- Paulette MILTON

Conseiller en charge des questions de défense

Conseiller qui aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et sera susceptible de s'impliquer en ce qui concerne la nouvelle réserve citoyenne ainsi que sur la question du recensement.

Laurent NONY

Référent ambroisie

Désignation d'un référent ambroisie avec lequel l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes sera en relation pour la lutte contre le développement de cette plante, dans le cadre du plan régional santé Environnement 2 en Rhône-Alpes.

Nicolas LEMEUNIER

Référent PDIPR

Désignation d'un référent pour le suivi du réseau touristique P.D.I.P.R. qui sera chargé de surveiller l'état des chemins et des équipements.

Il transmettra à la Communauté d'agglomération les informations relatives au matériel dégradé (lames cassées, poteaux endommagés, état du balisage, arbres tombés...) par le biais d'une fiche de signalement établie par le département.

Pierre CASSEVILLE - Paulette MILTON - Jean Pierre TEILLARD

Référent bois et forêts

Désignation d'un référent Forêt Bois avec lequel FIBOIS - l'interprofession du bois sur le département du Rhône sera en relation, dans le cadre de la Charte forestière de territoire du massif du beaujolais vert.

Nicolas COUTURIER - Laurent NONY

Questions diverses

Les réunions du Conseil Municipal auront lieu à la salle polyvalente pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire

Réunion Commission des finances le vendredi 5 juin à 20 h

Réunion Conseil Municipal le vendredi 19 juin à 20 heures et CCAS à 19 h 30 pour le budget

Fait à SAINT-VINCENT-DE-REINS

Le 2 juin 2020

